

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production</b>	<b>A2</b>
<b>Programmes de recherche régionaux et interrégionaux</b>	<b>304</b>

La Commission Permanente,

- VU** la communication de la Commission européenne relative à l'encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation 2014/C 198/01 - JOUE 26/06/2014 C198/1 et notamment son article 2
- VU** le régime cadre exempté n° SA.58995 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014, tel que modifié par les Règlements (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, et notamment son annexe V,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Education et notamment les articles L214-2, L216-11,
- VU** le Code de la Recherche, et notamment les articles L344-11 et suivants,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par délibération du Conseil régional,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020 approuvant l'affectation de 2 000 000 € dans le cadre de la convention de partenariat signée avec l'ANR le 22 octobre 2020,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la Stratégie Régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le Budget primitif 2021, et notamment son programme 304 « Programmes de recherche régionaux et interrégionaux »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 17 novembre 2014 attribuant une subvention de 1 408 000 € à l'Université d'Angers pour le projet ENJEUX,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 23 novembre 2018 attribuant une subvention de 102 876 € à l'Université de

Nantes pour le projet SYSTER,

- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 23 novembre 2018 attribuant une subvention de 150 000 € à Le Mans Université pour le projet BIOCARE Factory,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 15 novembre 2019 affectant une subvention de 5 000 000 € à l'Université de Nantes pour le projet I-Site NExT,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 25 septembre 2020 attribuant une subvention de 2 713 068 € à l'Université de Nantes pour le projet I-Site NExT sur un montant subventionnable de 5 426 136 € et approuvant la convention correspondante,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 septembre 2020 approuvant le soutien au programme PERFORM (« Programme de Recherche Fondamentale et de Ressourcement sur le Manufacturing ») pour l'année 2020,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 20 novembre 2020 approuvant l'avenant n° 1 au projet ENJEUX porté par l'Université d'Angers,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1. Appels à projets Recherche

1.1.1 Avenant au projet SYSTER (Paris Scientifique)

APPROUVE

les termes de l'avenant relatif au projet SYSTER porté par l'Université de Nantes (opération n°2018 12125) tel que présenté en annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à signer l'avenant correspondant.

1.1.2 Avenant au projet BIOCARE Factory (Paris Scientifique)

AUTORISE

la réduction de la dépense subventionnable à 236 588 € TTC du projet BIOCARE Factory porté par Le Mans Université (opération n°2018 12154),

APPROUVE

les termes de l'avenant tel que présenté en annexe 2,

AUTORISE

la Présidente à le signer.

### 1.1.3 Avenant au projet ENJEUX (Paris Scientifique)

APPROUVE

les termes de l'avenant n° 2 relatif au projet ENJEUX porté par l'Université d'Angers (opération n°2014 09337) tel que présenté en annexe 3,

AUTORISE

la Présidente à le signer.

## 2. Projets stratégiques :

### 2.1 Soutien aux projets lauréats à un appel à projets « Programmes Investissements d'Avenir »

ATTRIBUE

dans le cadre de l'affectation votée par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020, une subvention d'investissement de 50 000 € sur une dépense subventionnable de 50 000 € HT à INRAE au titre d'un projet ligérien lauréat à un appel à projets national « Programmes Investissements d'Avenir » détaillé en annexe 4,

AUTORISE

la dérogation à l'article 5b du règlement budgétaire et financier relatif aux modalités de versement de l'aide :

- avance de 20% à la notification de l'arrêté,
- versement du solde sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses réalisées, visé par l'agent comptable de l'établissement, ainsi que sur fourniture d'un compte-rendu technique du projet,

AUTORISE

la prise en compte des dépenses à compter de la date indiquée pour chaque projet en annexe 4.

### 2.2 I-Site NEXT

ATTRIBUE

une subvention d'investissement de 2 192 767 € à l'Université de Nantes sur un montant subventionnable de 4 385 534 € HT ou TTC (selon le régime fiscal des partenaires) pour le soutien aux appels à projets lancés par l'initiative Next, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission Permanente du 15/11/19

APPROUVE

les termes de la convention correspondante figurant en annexe 5

AUTORISE

la Présidente à la signer.

### 2.3 Programme PERFORM (« Programme de Recherche Fondamentale et de Ressourcement sur le Manufacturing ») de ressourcement scientifique de l'IRT Jules Verne

APPROUVE

les termes de l'avenant relatif au Programme PERFORM (« Programme de Recherche Fondamentale et de Ressourcement sur le Manufacturing ») de l'IRT Jules (opération n° 2020-10789) tel que présenté en annexe 6,

AUTORISE  
la Présidente à signer l'avenant correspondant.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 22/11/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs